***ANNEXE QUESTIONNAIRE PERFORMANCE SOCIALE***

***Performance en matière d'insertion des publics rencontrant des difficultés sociales ou professionnelles particulières /10***

Ce questionnaire doit être complétée par chaque entreprise soumissionnaire.

Il ne s’agit pas d’exposer la politique générale de l’entreprise en matière d’insertion professionnelle mais de préciser les mesures qui seront prises dans le cadre du présent marché pour répondre de façon concrète au critère d’insertion et aux sous critères associés.

Les critères de performance en matière d’insertion visent exclusivement les publics bénéficiaires de la clause obligatoire d’insertion par l’activité économique inscrite au présent marché. Elle ne s’applique pas à l’ensemble des moyens humains mis à disposition par l’entreprise pour la réalisation des prestations inscrites au marché.

Le représentant du pouvoir adjudicateur se réserve le droit de demander tout document susceptible de confirmer la bonne exécution des engagements pris ci-dessous. L’absence de transmission des documents demandés fait l’objet d’une pénalité au titre de la « non communication des documents demandés ».

Des points d’étape réguliers réunissant l’entreprise attributaire, le pouvoir adjudicateur et l’EPEC permettront de faire l’état des lieux sur le taux d’avancement des engagements pris par l’entreprise attributaire au titre du critère de performance en matière d’insertion ; les pénalités en cas de non-respect de ces engagements seront calculées sur la durée totale d’exécution du marché.

Le critère de performance en matière d’insertion, décrit dans le présent questionnaire, est noté sur 100 points - et compte pour 10 % de la note globale de l’offre. Il est composé comme suit :

***Nombre d’heures d’insertion à réaliser en sus du nombre mentionné à l’article 21.2. du CCAP (10 points)***

***⮱ Nombre d’heures supplémentaires*** *:*

heures

***Notation :*** *note maximum x offre du candidat / meilleure offre*

*Ex : 10 points x 400 heures (offre candidat) / 500 heures (meilleure offre) =* ***8 points***

***Promotion de l’égalité professionnelle femme/homme /10***

Les candidats sont invités à fournir les informations suivantes concernant les équipes mobilisées pour l’exécution des prestations :

**Répartition femmes/hommes** : Indiquer la proportion de femmes et d’hommes dans les équipes affectées au marché.

**Engagements spécifiques** : Proposer un objectif chiffré de parité (en pourcentage) à atteindre pour les équipes mobilisées durant l’exécution du marché.